



# LES PÔLES-RELAIS ZONES HUMIDES (PRZH)

Mutualiser, informer, échanger et promouvoir

Congrès des Parcs

Les Pôles-relais Zones Humides ont été créés en 2001, suite aux conclusions du premier Plan national d'action en faveur des zones humides (PNAZH), afin de constituer un réseau d'échange réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la gestion, la préservation et la restauration des zones humides.

Il existe aujourd'hui quatre Pôles-relais dont la coordination est assurée depuis 2008 par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). Chaque Pôle-relais est associé à l'un des grands types de zones humides métropolitaines :

- Pôle-relais **lagunes méditerranéennes** (porté par la Tour du Valat)
- Pôle-relais **tourbières** (porté par la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels)
- Pôle-relais **marais atlantiques, Manche et Mer du Nord** (porté par le Forum des marais atlantiques)
- Pôle-relais **mares, zones humides intérieures et vallées alluviales** (porté par la Fédération des Parcs Naturels Régionaux)

Les missions des Pôles-relais sont complémentaires et s'articulent autour de plusieurs grands objectifs :

- **Recueillir, analyser et mettre à disposition** des connaissances fiables sur les zones humides.
- **Informer, sensibiliser et animer** un réseau d'acteurs concernés par la gestion, la restauration et la préservation des zones humides, via la mise en ligne d'informations sur les sites Internet des Pôles relais, la diffusion de lettres électroniques, et l'organisation de journées d'échange
- **Promouvoir** la gestion durable des zones humides par l'échange d'expériences via l'élaboration de fiches retour d'expériences, la rédaction de documents techniques et de synthèses à destination de publics cibles, ainsi que l'accompagnement et/ou le suivi d'initiatives locales.
- Participer activement à la mise en œuvre de la politique nationale en faveur des zones humides, notamment à travers la coordination de la Journée mondiale des zones humides

## Le Portail national d'accès aux informations sur les zones humides

Inauguré le 1<sup>er</sup> février 2010, lors du lancement du Plan national d'action pour la sauvegarde des zones humides, le Portail national d'information sur les zones humides ([www.zones-humides.eaufrance.fr](http://www.zones-humides.eaufrance.fr)) met en réseau les données sur les zones humides détenues par les Ministères en charge du développement durable et de l'agriculture, les Agences de l'eau, l'Observatoire national des zones humides et les 4 Pôles-relais zones humides.

Ce site présente les milieux humides et dresse un panorama des fonctions, des menaces et de la réglementation qui s'y applique. Il apporte également des informations sur les outils et structures compétentes pour mener des actions de préservation et de restauration.



### CONTACTS

Juliette Delmas :  
Tél. 01 44 90 86 20  
[jdelmas@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:jdelmas@parcs-naturels-regionaux.fr)

Claire Van Cuyck :  
Tél. 01 44 90 86 20  
[cvancuyck@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:cvancuyck@parcs-naturels-regionaux.fr)

[www.congres-des-parcs.fr](http://www.congres-des-parcs.fr)

